

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/139

Nomenclature préfecture : **7.5 Subventions**
Service : **Direction de la cohésion sociale**
Objet : **Programmation politique de la ville 2024 : Cité de l'emploi - Attribution de subvention**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté n° 2024-53 portant délégation de signature à Madame Christine GARNIER 5ème vice-présidente pendant l'absence du Président,

CONSIDERANT que par la mise en œuvre des actions partenariales qu'elle porte, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine contribue au développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville et apporte un soutien à ses habitants en matière d'insertion par l'emploi, de lien social, d'éducation par exemple,

CONSIDERANT la demande de subventions présentée auprès de la Direction départementale de l'Emploi, du travail et des solidarités de la Préfecture de l'Essonne dans le cadre de la programmation CDE/politique de la ville 2024,

CONSIDERANT que l'État, sur le programme budgétaire Politique de la ville, contribue financièrement pour un montant 50 000,00 € au projet d'intérêt général suivant que le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre,

CONSIDERANT que le montant de cette subvention est accordé spécifiquement pour l'action n°1 : Plan d'actions – Cité de l'emploi (CV VAL D'YERRES VAL DE SEINE) : 50 000,00 €

DECIDE

Article 1^{er} : De signer une convention de subvention d'intérêt général avec l'Etat, représenté par Madame la Préfète, et par délégation la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne.

Article 2 : Le montant maximal de la subvention versée par la Préfecture de l'Essonne est de 50 000,00 €.

Article 3 : La recette sera inscrite au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **02 AOUT 2024**

Pour le Président
par délégation,



Christine GARNIER
5ème Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Maire de Quincy – sous Sénart

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DP_2024_139
Objet :	Programmation politique de la ville 2024 : Cité de l'emploi - attribution de subvention
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	091-200058477-20240802-DP_2024_139-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240802-DP_2024_139-AU-1-1_0.xml	text/xml	911 o
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : DP 2024_139.pdf Nom métier : 99_SE-091-200058477-20240802-DP_2024_139-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	45.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	5 août 2024 à 17h10min06s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	5 août 2024 à 17h10min29s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christine TAHON
En attente de transmission	5 août 2024 à 17h10min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 août 2024 à 17h10min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 août 2024 à 17h10min39s	Reçu par le MI le 2024-08-05